

Livret d'accueil stagiaire

ISFEC l'Aubépine

10 Rond-Point Charles Sorin

CS 40615

85015 LA ROCHE Sur Yon Cedex



02 51 06 96 00



formationcontinue@institut-aubepine.eu



<https://www.institut-aubepine.eu>



Version mise à jour le 1^{er} septembre 2022

Madame, Monsieur,

Au nom de l'Organisme de Formation Continue de l'ISFEC l'Aubépine, nous sommes heureux de vous accueillir.

Vous avez procédé à une inscription à une action de formation dont la fiche descriptive est rappelée en annexe.

Nous vous remercions de votre confiance et espérons que ces moments de rencontres répondront à vos aspirations pour développer vos compétences professionnelles.

Ce livret a été conçu afin que vous puissiez travailler dans les meilleures conditions qui soient.

Nous serons très heureux de vous rencontrer ou de vous retrouver très prochainement au sein de nos locaux.

Cordialement.

Alain BABARIT
Directeur

Présentation de l'Organisme de Formation

L'ISFEC l'Aubépine est l'héritier d'une longue tradition de formation au service de l'Enseignement catholique, et plus singulièrement de l'Enseignement Catholique de Vendée.

Créé en 1964, le CFP l'Aubépine a formé des générations d'institutrices, d'instituteurs puis de professeur.e.s des écoles.

Afin de répondre aux exigences nouvelles ainsi qu'aux exigences réglementaires, le statut d'ISFEC (Institut Supérieur de Formation au sein de l'Enseignement Catholique) a permis de redéfinir le Projet de l'Institut.

A ce jour, l'ISFEC l'Aubépine contribue à la formation initiale :

- Des professeurs des écoles
- Des professeurs du second degré
- Des chefs d'établissement du premier degré
- De personnels non enseignants

Depuis 1995, l'établissement s'est doté d'un Organisme de Formation Continue.

Le projet de l'ISFEC l'Aubépine

Dans les missions qui lui sont confiées, l'Institut l'Aubépine reconnaît les personnes dans leur globalité, en référence à l'école de toutes les intelligences promues lors des Assises de l'Enseignement Catholique en décembre 2001. La formation est un processus centré sur la personne, qui vise la pratique réflexive et le renforcement de l'autonomie. Se former ce n'est pas suivre un chemin tout tracé, mais vivre une démarche spiralaire. Cette démarche est dynamisée par la mise en projet, jalonnée par des moments de déconstruction et de reconstruction, et éclairée par l'évaluation.

La formation accompagne les professionnels tout au long de la vie et exige la confrontation avec la pensée et l'agir des autres. Elle suppose une relation contractuelle entre les personnes qui se forment et celles en charge de la formation, dans des contextes professionnels et institutionnels clairement identifiés. La parole est nécessaire pour expliciter cette dimension contractuelle et opérer des régulations. Les compétences développées peuvent avoir une dimension certificative, diplômante ou statutaire.

Pour faire vivre la formation, l'Institut l'Aubépine est attentif à la fois aux compétences et au statut des personnes qui assurent la formation. L'équipe qui fait vivre le projet de l'institut s'appuie sur les ressources des différents réseaux dans lesquels est inscrit l'institut : réseaux de formateurs, de professionnels associés à la formation, de professeurs d'université, d'organismes, d'établissements et d'instituts missionnés. Attentif aux évolutions qui traversent l'école et la société, l'Institut l'Aubépine ajuste les dispositifs, les modalités de formation et le recours aux TICE avec les objectifs, les ressources et les contraintes caractérisant les divers projets de formation.

A l'image d'une organisation apprenante l'institut impulse et favorise la recherche et l'innovation, tant pour les personnes en formation que pour celles qui sont chargées de mettre en œuvre la formation. La recherche et l'innovation sont des postures professionnelles qui concernent le plus grand nombre et s'articulent avec l'évaluation.

L'histoire a voulu que l'institut soit dès ses origines un lieu de rencontres et d'échanges entre des publics différents et des personnes reliées : des liens peuvent se tisser, des regards évoluer. Cette ouverture à l'autre, aux autres cultures et aux autres systèmes éducatifs se manifeste jusqu'à un niveau international. Pour organiser la vie de l'établissement, l'institut postule l'autonomie et la responsabilité de chacun et veille à la qualité de l'information et de la communication entre tous. Chaque personne qui fréquente l'institut est respectée dans sa singularité et invitée à s'inscrire dans un collectif.

Aussi, l'identité profonde de l'institut repose-t-elle sur l'idée de communauté. Restant ouverte, cette communauté se construit en référence au projet de l'enseignement catholique, dans le respect de la liberté de conscience et des appartenances religieuses. Régulièrement, elle se laisse rejoindre par une parole chrétienne annoncée et célébrée.

Plan d'accès

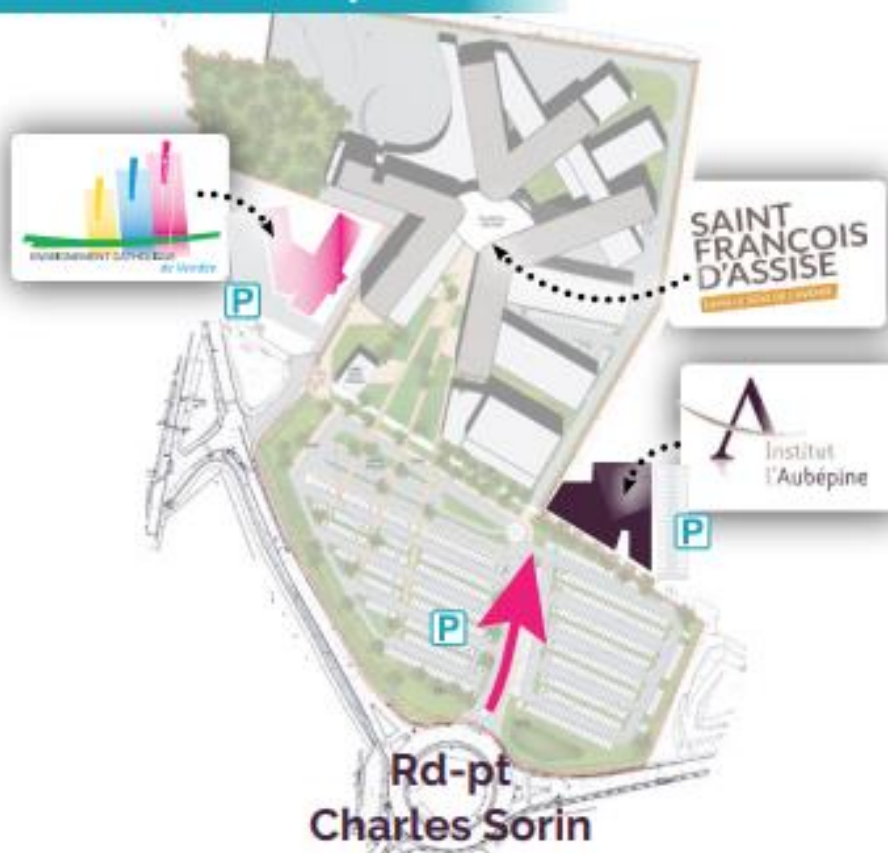
L'adresse 10 Rond-point Charles SORIN – 85000 La Roche Sur Yon est parfaitement reconnue par les différentes applications disponibles sur les GPS et smartphones.

Le Lycée Saint François d'Assise, la DDEC de Vendée et l'ISFEC l'Aubépine ont bénéficié de l'accompagnement de la ville de La Roche sur Yon qui diffuse un dépliant téléchargeable en cliquant sur l'extrait reproduit-ci-dessous.

Vous y trouverez l'ensemble des informations utiles à votre arrivée à l'IMA quel que soit votre mode de déplacement (SNCF, véhicule...)

ACCÈS VOITURE

Plan du campus



Informations pratiques

Horaires :

Lundi :	8.30 – 12.00	13.30 – 17.30
Mardi :	8.30 – 12.00	13.30 – 17.30
Mercredi :	8.30 – 12.00	14.00 – 17.30
Jeudi :	8.30 – 12.00	13.30 – 17.30
Vendredi :	8.30 – 12.00	13.30 – 17.30

Contacts :



02 51 06 96 00



formationcontinue@institut-aubepine.eu



<https://www.institut-aubepine.eu>

Services en proximité :

Restaurants et prestataires de restauration rapide : centre commercial Les Flâneries – Route de Nantes – La Roche Sur Yon (à 2,5 km de l'Institut ; 5 mn en voiture ; 20 mn à pied).

Nombreux hôtels situés en proximité, Route de Nantes – La Roche Sur Yon. Une liste d'établissements peut vous être fournie sur demande.

Vos principaux interlocuteurs à l'ISFEC l'Aubépine

**BABARIT
Alain**

Directeur

alain.babarit@institut-aubepine.eu

**GILLOTTE
Adeline**

Assistante

En charge des dossiers
administratifs des stagiaires

adeline.gillotte@institut-aubepine.eu

**FORGERIT
Clémentine**

Assistante

Accueil – Secrétariat

clementine.forgerit@institut-aubepine.eu

Pour toute correspondance : formationcontinue@institut-aubepine.eu

Sur place, à l'IMA, vous trouverez :

Les salles de cours ou d'intervention sont suffisamment grandes et équipées du mobilier permettant d'accueillir tous les participants de façon optimale.

Pour les interventions de Formation Continue, un accès WIFI est disponible : consulter le panneau affiché à côté du tableau blanc. Pour des raisons de sécurité, cette procédure doit être renouvelée à chaque début de journée.

A votre arrivée à l'IMA, consultez le panneau d'affichage de l'accueil qui désigne les salles affectées aux diverses activités du jour.

La signalétique vous permettra d'identifier l'ensemble des lieux à votre disposition.



ACCESSIBILITE

L'IMA dans sa configuration immobilière nouvelle garantit l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite (PMR).

Du stationnement jusqu'aux salles de cours en passant par l'ensemble des services disponibles (espace accueil, blocs sanitaires, salle de convivialité, Centre de Documentation...), tout est mis en œuvre afin que chacune, chacun se sente accueilli.e.

Cependant, si votre situation personnelle requiert des ajustements spécifiques, nous serons heureux d'échanger avec vous afin de permettre une anticipation facilitatrice.

Notre priorité : vous recevoir dans les meilleures conditions et que votre séjour soit efficace pour votre formation et le développement de vos compétences.

Pour toute correspondance : formationcontinue@institut-aubepine.eu

Annexe 1 : Règlement intérieur

I – Préambule

L'OFC (Organisme de Formation Continue) de l'Institut Missionné l'Aubépine développe des activités de formation professionnelle au profit :

- des professeurs de l'Enseignement catholique
- des chefs d'établissement de l'enseignement catholique
- des personnels des établissements de l'enseignement catholique
- des parents bénévoles de l'enseignement catholique

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (stagiaires) suivant une action organisée par l'OFC-IMA ou tout autre organisme dans les locaux de l'Institut l'Aubépine.

Ce règlement a, en outre, pour but de permettre à toute personne fréquentant l'Institut de travailler dans de bonnes conditions, dans le respect de chacun et en cohérence avec les orientations du projet de l'Institut.

II - Dispositions Générales

Article 1

Conformément à la législation en vigueur (art. L6351-3 et R6352-1 et 2 du Code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les locaux de l'OFC-IMA ou de tout autre lieu mis à disposition et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Sauf dérogation, les stagiaires ne peuvent, à l'Institut :

- Distribuer, faire circuler toute espèce de brochures, publications, tracts, listes de souscription, et organiser des collectes, quêtes, etc. ;
- Apposer des inscriptions, tracts ou affiches ;
- Utiliser les matériels bureautiques (ex : photocopieuse) sans accord préalable.

Salle de détente et de restauration

Un distributeur de boissons est à disposition.

La salle de convivialité constitue la salle de déjeuner prioritaire des stagiaires.

IV - Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

Article 4 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer au sein des locaux de l'OFC-IMA ou de tout autre lieu mis à disposition. **Un espace fumeur est à votre disposition au fond du parking, à droite de l'IMA lorsque vous êtes face à l'entrée. Il est indiqué par un panneau bleu.**

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable de l'OFC-IMA ou à son représentant.

Article 7 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des exercices d'évacuation ont lieu au cours de l'année. Au signal sonore, toutes les salles doivent être évacuées vers le terrain à l'arrière du bâtiment.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

V – Discipline

Article 8 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'OFC-IMA et portés à la connaissance des stagiaires par le descriptif de l'action de formation ou la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. L'institut se dégage de toute responsabilité en cas de départ anticipé du stagiaire. **En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit l'OFC-IMA.**

<p><i>Une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire (un émargement pour chaque demi-journée). Ce tableau d'émargement est présenté aux organismes financeurs (FORMIRIS, AKTO...) en fin de formation.</i></p>
--

Evaluation et attestation

Il sera demandé aux stagiaires, individuellement ou collectivement, de compléter une évaluation de l'action de formation à laquelle ils ont participé.

En fin de formation, les participants reçoivent une attestation conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

Article 9 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Contrat de formation

Il est demandé aux stagiaires de :

- Suivre dans sa totalité la formation pour laquelle ils se sont inscrits ;
- Veiller tout particulièrement à la bonne exécution et au rangement, selon les modalités qui lui sont indiquées, des documents ou tables de travail ainsi que des matériels, produits et biens qui lui sont confiés ;
- Respecter impérativement – sous réserve des cas de force majeure, les dates d'arrêt et de reprise des séances de formation.

En outre, les stagiaires s'obligent à respecter les autres participants ainsi que le formateur en veillant à mettre leur **téléphone portable en mode silencieux ou discret**. Il leur est également demandé de ne pas apporter de boisson ou de nourriture en salle.

Article 10 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 11 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 12 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'OFC-IMA décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de l'OFC-IMA ou de tout autre lieu mis à disposition pour la formation.

Article 13 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3).

VI – Publicité

Article 15 : Publicité

Le présent règlement est consultable sur le site Internet de l'OFC-IMA.

Un exemplaire du présent règlement est fourni à chaque stagiaire avec sa convocation.

La consultation de ce règlement est possible sur simple demande à l'accueil de l'établissement.

Vu M. Alain BABARIT
Directeur de l'IMA

Annexe 2 : Gestes barrières à adopter en formation

La législation, en date du 1^{er} septembre 2022, n'impose pas de cadre particulier.

En revanche, l'adoption de gestes barrière simples, relevant du bon sens, est fortement recommandé : lavage des mains, respect d'une distance d'un mètre à chaque fois que cela est possible.

L'usage du masque est réservé à l'appréciation de chacun.